

Date de dépôt: 23 octobre 2008

Pétition

Entraves aux droits de la défense et moyens d'y remédier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Puisque nous avons un problème d'attribution de ma demande, je suggère que vous en saisissiez la commission des pétitions. Elle saura bien qu'en faire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de mes sentiments respectueux.

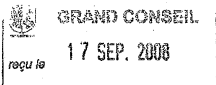
N.B. : 1 signature
M^e Alain Marti
Avocat
Rue Michel-Chauvet 3
1208 Genève

Annexes :

- Lettre de M^e Alain Marti du 15 septembre 2008*
- Réponse de la Présidence du Grand Conseil du 8 octobre 2008*

Etude de Me Alain Marti

AVOCAT AU BARREAU DE GENÈVE

3, RUE MICHEL CHAUVEY
1208 GENÈVETÉLÉPHONE (022) 346 77 11
FAX (022) 346 77 35

Courriel : am@etudemarti.com

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 24/9/08	Visa: <i>MLP</i>
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)
Commissaires <input type="checkbox"/>	Bureau <input type="checkbox"/>
Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/>	Archives <input type="checkbox"/>
Commission: <i>Commission ad hoc Justice 2010</i>	
Procès-verbaliste:	
Copie à:	
Divers:	

Au Grand Conseil de la
République et Canton de
Genève
2 rue de l'Hôtel de Ville
1204 GENEVE

Genève, le 15 septembre 2008.

Concerne : entraves aux droits de la défense des accusés et moyens d'y remédier.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Etant parvenu au terme de la procédure concernant Monsieur Marc Roger, je voudrais vous faire part de la constatation que j'ai faite de certaines entraves aux droits de la défense et de mes réflexions sur les moyens d'y remédier. Les remarques que j'ai faites aux services compétents se sont heurtées à la lourdeur et l'inertie du système, alors que les solutions sont relativement simples : il suffit de les vouloir.

Dans l'attente de votre convocation, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'aassurance de mes sentiments respectueux.

Alain Marti
Alain Marti



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 8 octobre 2008

Présidence du Grand Conseil

Me Alain Marti
Avocat
Rue Michel-Chauvet 3
1208 Genève

Entraves aux droits de la défense des accusés et moyens d'y remédier

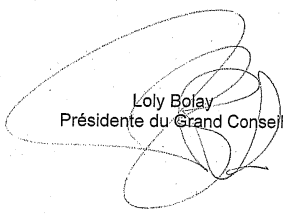
Maître,

Nous accusons réception de votre courrier du 15 septembre 2008 par lequel vous nous indiquez vouloir exposer vos considérations relatives à l'objet cité en titre.

La procédure veut que les auditions s'effectuent dans le cadre de l'examen d'un objet parlementaire en suspens devant une commission du Grand Conseil, objet (projet de loi, motion, etc.) qui ne figure pas dans votre courrier.

Par conséquent, nous vous saurions gré de bien vouloir compléter votre demande et de l'adresser directement à la commission en charge de l'objet parlementaire auquel se rapporterait votre réflexion.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de notre considération distinguée.



Loly Bolay
Présidente du Grand Conseil